

GOLFE PERSIQUE : LE CANADA ET LES DÉFIS DE L'APRÈS-GUERRE

(Extraits d'une allocution prononcée par le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, devant l'Institut canadien des Affaires internationales à Québec, le 8 février 1991) :

Avec sagesse mais non sans quelques réticences, la communauté des États s'est résolue à s'en remettre entièrement aux Nations Unies pour faire face à cette menace à la sécurité collective. Rarement une telle unanimité et une telle détermination s'étaient manifestées au sein du Conseil de Sécurité.

N'oublions pas que des pays aussi différents que le Pakistan et l'Argentine, le Sénégal et la Bulgarie, l'Australie et l'Espagne prennent une part active à la coalition de 29 pays mise sur pied pour appliquer les sanctions.

Construire la paix

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette guerre traduit la ferme volonté de la communauté internationale de construire un monde meilleur fondé sur le droit et la résolution pacifique des conflits.

Cette détermination doit aller bien au-delà du rétablissement de la souveraineté koweïtienne. Le Canada participe activement à cette entreprise.

Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les réflexions du gouvernement à ce sujet.

D'abord, il importe avant tout d'être réaliste. Pour le Canada, prétendre détenir à ce stade-ci la solution apte à régler les problèmes du Moyen-Orient serait présomptueux. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région de trouver ensemble des solutions à la situation une fois la guerre terminée. Aucune solution ne sera imposée de l'extérieur. L'engagement des pays immédiatement concernés est une condition sine qua non de la stabilité et de la sécurité dans leur région.

Cela dit, il s'agit d'une tâche considérable qui exigera aussi le concours des pays autres que ceux du Moyen-Orient. En effet, plusieurs des causes de l'instabilité de cette

région, tel le problème central de la prolifération des armements, appellent des solutions qui nécessitent l'engagement de toute la communauté internationale.

Essayons d'esquisser les enjeux de l'après-guerre et la nature de la contribution d'un pays comme le nôtre.

Enjeux immédiats de l'après-guerre

D'abord, une fois les objectifs des résolutions du Conseil de Sécurité atteints et une fois le cessez-le-feu établi, trois questions pressantes se poseront :

- l'aide humanitaire aux populations civiles et aux personnes déplacées;
- la mise en place d'une force de maintien de la paix;
- la réparation des dommages causés à l'environnement par les imposantes nappes de pétrole déversées dans le golfe Persique.

1. Aide humanitaire

Au niveau de l'aide humanitaire, il s'agira de poursuivre le formidable effort de coordination et de coopération engagé par les différents organismes internationaux. Ces organismes, tels le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, ont déjà accompli un travail colossal et continuent d'apporter un secours efficace. Le Canada a beaucoup contribué à ces efforts en accordant une somme de 16 millions de dollars sur l'enveloppe totale de 77,5 millions consacrée à la coopération économique et humanitaire. Nous entendons maintenir notre engagement et ne pas pratiquer à priori l'exclusion. Il faudra sans doute aider les populations iraqiennes et répondre aux besoins de pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi de ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.



MM. Brian Mulroney, Perez de Cuellar et Clark, sortant de la Chambre des communes.